



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre 2023 à 15h00**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023**

### **PRESENTS :**

Alain BATTAGLINI	1 <sup>er</sup> adjoint
Michel BLAIN	3 <sup>ème</sup> adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 <sup>ème</sup> adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale

### **ABSENT AVEC PROCURATION :**

Chantal ROGER ROBERT	Conseillère municipale
----------------------	------------------------

### **ABSENT :**

Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Présents : 7**

**Votants : 8**

### **N° 31/2023 – SIGNATURE DE LA CONVENTION 2024-2026 AVEC LE CDG83 POUR LE RENOUELEMENT DU DISPOSITIF DE GESTION DES SIGNALEMENTS DE SITUATIONS DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, SEXISME, HARCELEMENT MORAL ET HARCELEMENT SEXUEL (DISIGN)**

VU le Code Général de la Fonction Publique

VU le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

VU la procédure actée par délibération par le Président du Centre de Gestion en date du 26 octobre 2023

Madame Le Maire rappelle :

Depuis la parution du décret du 13 mars 2020, toutes les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place un dispositif de gestion des signalements des situations de violence, discrimination, sexisme, harcèlements moral et harcèlement sexuel (DISIGN).

Ce dispositif doit comprendre :

- Une procédure d'accompagnement des agents victimes de ces agissements
- Une procédure d'alerte des autorités compétentes pouvant traiter ces situations



Le décret prévoit également que la gestion de ce dispositif puisse être confiée aux Centres de Gestion. Celui-ci sera mis en place par le CDG sans surcrot car inclus à la cotisation obligatoire.

Concrètement, la mise en place du DISIGN par le CDG83 est décrite dans une convention-cadre qu'il convient de renouveler pour la période 2024/2026 (cf Annexe 2).

Des frais d'intervention peuvent être mis en place dans le cadre d'une médiation et/ou enquête administrative :

TYPE DE COLLECTIVITE	COUT JOURNALIER
Affiliées de moins de 50 agents	250 €

La prestation fera l'objet d'un devis établi au préalable par les intervenants du CDG83.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention-cadre DISIGN 2024/2026

**AUTORISE** Madame le Maire à mettre en place les procédures prévues par le dispositif DISIGN en application du décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES